

Accéder à un emploi stable : un défi pour les moins de 25 ans



DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Le marché du travail des jeunes présente une dualité marquée : 52 % des jeunes de moins de 30 ans qui travaillent ont un CDI à temps complet tandis que 43 % ont un contrat à durée limitée ou à temps partiel. Les femmes, les moins de 25 ans et les moins diplômés sont les plus concernés par ces formes particulières d'emploi. Celles-ci sont aussi plus présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'au niveau national. L'économie régionale est en effet fortement orientée vers les services, secteur qui recourt davantage à des contrats flexibles. Accéder à un emploi stable s'inscrit dans un processus long : parmi les jeunes qui sortent d'un contrat à durée limitée ou à temps partiel au cours d'une période de six mois, un quart enchaîne sur un autre contrat de même type et un sur dix seulement accède à un CDI à temps complet. Ces difficultés se répercutent sur les revenus : 44% des jeunes salariés perçoivent un bas salaire.

Les jeunes : 20 % de l'emploi régional

En 2006, 853 000 jeunes de 15 à 29 ans vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit un cinquième de la population et de l'emploi régional. Leurs situations sont très différentes selon leur classe d'âge. Entre 15 et 19 ans, peu de jeunes travaillent (14 %). Entre 20 et 24 ans, la moitié travaille et 30 % poursuivent des études. À 25 ans, les études sont terminées pour l'essentiel des jeunes : 70 % des 25 à 29 ans travaillent, soit presque autant que les 30 à 34 ans (76 %). Emploi et études sont parfois menés en parallèle : un étudiant sur quatre travaille tout en poursuivant des études. Cependant, le cumul d'un emploi et d'études ne concerne que 11 % des jeunes travailleurs.

Depuis une vingtaine d'années, la recherche de flexibilité du marché du travail s'est traduite par une recomposition des statuts d'emplois. La norme salariale, fondée sur le contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet, s'est érodée au profit de contrats à durée limitée (CDD ou intérim) ou à temps partiel. Ces contrats touchent particulièrement les jeunes : ils représentent 80 % des embauches des moins de 25 ans. Or, depuis une dizaine d'années, la question de la qualité de l'emploi est au cœur des préoccupations des acteurs publics : elle figure notamment parmi les objectifs européens énoncés au sommet de Lisbonne. Cette étude examine les emplois occupés par les jeunes et principalement ce que nous appellerons "les formes particulières d'emploi", par opposition à la norme salariale du CDI à temps complet.



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Les formes particulières d'emploi

Les formes particulières d'emploi recouvrent les contrats autres que les CDI à temps complet, c'est-à-dire :

- les contrats à temps partiel (y compris les CDI). Parmi eux, 30 % souhaiteraient travailler davantage ;
- les contrats à durée limitée : intérim, contrats à durée déterminée (CDD), emplois aidés, apprentissage.

Emplois aidés et apprentissage sont considérés comme des formes particulières d'emploi, du fait de leur durée limitée. Ces dispositifs répondent cependant à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique.

Les jeunes deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi

Les jeunes travaillent deux fois plus souvent que leurs aînés sous une forme d'emploi dite particulière. Dans la région, 43 % des 15 à 29 ans sont employés sous un contrat à durée limitée ou à temps partiel en 2006, contre 21 % des 30 à 59 ans. Ils sont trois fois plus souvent que leurs aînés en CDD ou en intérim. Les jeunes représentent ainsi 52 % des emplois aidés, 46 % des intérimaires, 43 % des CDD et seulement 16 % des CDI.

Les salariés les plus jeunes sont les plus exposés aux formes particulières d'emploi. Parmi les 15 à 19 ans qui travaillent, les trois quarts sont concernés, contre la moitié des 20 à 24 ans et un tiers des 25 à 29 ans. Entre 15 et 19 ans, la première forme d'emploi est l'apprentissage (42 %).

Les emplois des étudiants pèsent peu dans ces constats. Hors étudiants qui travaillent, c'est en effet encore 38 % (au lieu de 43 %) des jeunes en emploi qui sont en forme particulière d'emploi. Dans la suite de l'étude, les étudiants qui travaillent seront donc exclus de l'analyse.

L'apprentissage

Ce dispositif de formation professionnelle en alternance permet de préparer un diplôme en associant scolarité en centre de formation et temps de travail en entreprise. Il est par nature réservé aux jeunes. Le contrat d'apprentissage est fortement diffusé dans les petites entreprises : plus de 60 % des apprentis travaillent dans une TPE. Quatre grandes activités concentrent plus des deux tiers des apprentis : la construction, les services aux particuliers, le commerce de détail (et réparations) et les industries agroalimentaires. Cette double caractéristique de taille et de secteur révèle le lien étroit entre artisanat et apprentissage.

Une nette amélioration à partir de 25 ans

Passé 25 ans, le risque d'avoir un emploi à durée limitée se réduit fortement : les deux tiers des 25 à 29 ans bénéficient ainsi d'un CDI à temps complet, soit presque autant que les 30 à 59 ans. Les jeunes qui se présentent à cet âge sur le marché du travail sont généralement plus diplômés, ce qui explique en partie cette amélioration ; l'avancée en âge, et donc en expérience, également. Ainsi, à diplôme et secteur d'activité équivalents, les jeunes de 25 à 29 ans ont deux fois moins de risques d'être en CDD que les jeunes de 20 à 24 ans et 3,5 fois moins que ceux âgés de 15 à 19 ans.

Près d'un jeune salarié sur deux perçoit un bas salaire

Les salariés sous contrat court ou à temps partiel perçoivent souvent un bas salaire (inférieur à 826 € par mois en moyenne sur l'année 2007). Si seuls 7 % des salariés en CDI à temps complet sont dans ce cas, cela concerne 70 % des salariés en emploi aidé ou CDD à temps partiel et 45 % des intérimaires ou CDD à temps complet. De même, 32 % des salariés en CDI à temps partiel perçoivent un bas salaire. Le risque de bas salaire est plus élevé principalement en raison de temps de travail courts sur l'année liés à des épisodes de chômage et/ou de temps partiel. En effet, peu de salariés (5 %) parviennent à cumuler plusieurs contrats afin d'accroître leur temps de travail.

Un Colloque Insee - Dros en 2010 sur les parcours des jeunes

Cette étude est une contribution au colloque "Parcours de jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur : entre fragilité et autonomie" organisé par l'Insee et le Dispositif régional d'observation sociale (Dros), dispositif co-piloté par l'État et la Région. Ce colloque a pour objectif d'éclairer les questions d'insertion, de pauvreté, de santé et de logement des jeunes. Il rassemble des analyses, des projets et des témoignages, en lien avec le "livre vert pour la jeunesse". Publié en juillet 2009, celui-ci contient des propositions visant notamment à améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail et leur accès à l'autonomie. Des actions issues de ces propositions sont aujourd'hui en cours d'expérimentation, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs. Certaines d'entre elles visent notamment à améliorer l'orientation scolaire et à limiter le décrochage en cours d'études.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 44 % des jeunes salariés perçoivent un bas salaire, contre 17 % des salariés de 30 à 64 ans. Les jeunes sont, à l'image de leurs aînés, plus souvent dans cette situation dans la région qu'au niveau national. À l'échelle nationale, c'est 39 % des jeunes salariés qui perçoivent un salaire inférieur à 826 € par mois et 14 % des 30 à 64 ans.

Les emplois courts ou à temps partiel freinent l'autonomie

L'accès à un CDI conditionne de nombreux aspects de l'insertion sociale, comme l'autonomie de logement. Les jeunes qui occupent des emplois courts ou à temps partiel, vivent plus fréquemment chez leurs parents et moins souvent en couple ou seuls. Parmi les 25 à 29 ans, un jeune en CDI à temps complet sur sept vit chez ses parents, contre un jeune sur quatre pour les intérimaires ou jeunes en emploi aidé.

52 % des jeunes en CDI à temps complet

Effectif des jeunes de Paca selon le contrat et la part dans l'emploi total

Âge	Ensemble	Formes particulières d'emploi			CDI à temps complet	Emploi total
		dont apprentissage	dont CDD	dont CDI à temps partiel		
15 à 19 ans	33 020	17 590	7 350	4 030	7 890	42 228
20 à 24 ans	71 540	10 190	33 190	13 630	65 190	142 259
25 à 29 ans	56 100	1 780	29 320	14 250	122 990	190 843
15 à 29 ans	160 670	29 560	69 860	31 910	196 070	375 330
Part dans l'emploi total (%)	43	8	19	9	52	100

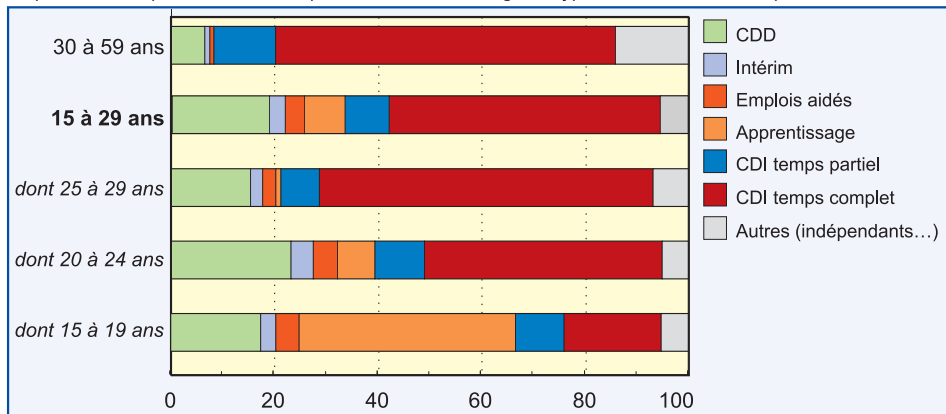
Note : les emplois non salariés absents de ce tableau font partie de l'emploi total. Parmi les 15 à 29 ans, 160 670 sont salariés en forme particulière d'emploi, 196 070 en CDI à temps complet et 18 590 sont non-salariés.

Champ : jeunes de 15 à 29 ans en emploi

Source : Insee - Recensement de la population 2006

Les emplois à durée limitée ou à temps partiel sont majoritaires pour les plus jeunes

Répartition des personnes en emploi de Paca selon l'âge, le type de contrat et le temps de travail en %



Champ : personnes de 15 à 59 ans en emploi
Source : Insee - Recensement de la population 2006

Le diplôme, tremplin pour l'obtention d'un emploi stable

Le diplôme reste un critère favorisant l'obtention d'un emploi stable. En effet, 68 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont en CDI à temps complet, contre 42 % des non-diplômés. À secteur et âge équivalents, le risque de CDD est 1,6 fois plus fort pour un jeune sans diplôme que pour un diplômé de l'enseignement supérieur, 1,4 fois pour un jeune titulaire d'un baccalauréat général et 1,2 fois pour un jeune ayant un CAP, BEP ou baccalauréat professionnel. Un diplôme professionnel réduit donc plus fortement le risque qu'un baccalauréat général. Pour un jeune salarié, un diplôme de l'enseignement supérieur protège cependant moins du risque de CDD que pour un salarié plus âgé. Pour les plus de 30 ans, le risque de CDD est ainsi deux fois plus faible pour un diplômé de l'enseignement supérieur que pour un non-diplômé (à secteur équivalent).

Une jeune femme sur deux en forme particulière d'emploi

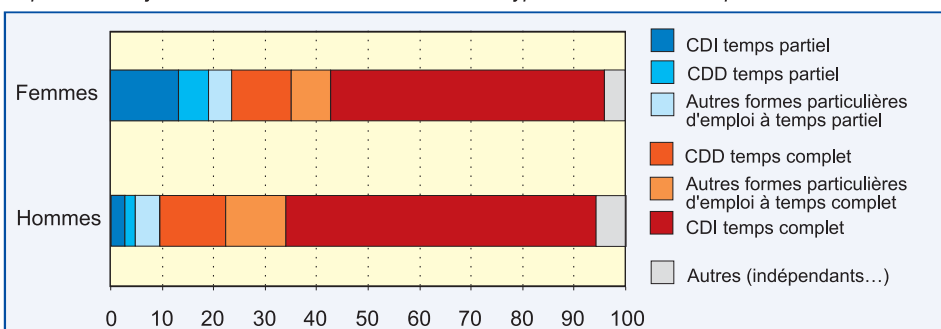
Les jeunes femmes en emploi sont plus souvent que les hommes sous un contrat court ou à temps partiel : 48 % d'entre elles occupent une forme particulière d'emploi, contre 39 % des jeunes hommes. Dans le secteur marchand, cette part atteint même 64 %. Les jeunes apprentis et intérimaires sont pour l'essentiel des hommes. Les femmes occupent les deux tiers des contrats à temps partiel. Elles sont deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes lorsqu'elles sont en CDD et trois fois plus souvent lorsqu'elles sont en CDI.

Les formes particulières d'emploi plus fréquentes dans les services

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes sont plus souvent en forme particulière d'emploi qu'au niveau na-

Un quart des jeunes femmes de 15 à 29 ans travaillent à temps partiel

Répartition des jeunes de 15 à 29 ans de Paca selon le type de contrat et le temps de travail en %



Champ : jeunes de 15 à 29 ans en emploi
Source : Insee - Recensement de la population 2006

tional (43 % contre 41 %). Cet écart s'explique d'une part par l'économie régionale, davantage orientée vers les services ; d'autre part par les dispositifs d'apprentissage et d'emplois aidés plus fréquents qu'en moyenne nationale.

C'est dans les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, services personnels...), l'administration et l'éducation-santé-action sociale que les formes particulières d'emploi sont les plus présentes chez les jeunes. Ces deux derniers secteurs concentrent en effet la moitié des emplois aidés. Dans les services aux particuliers, les emplois courts ou à temps partiel sont très fréquents, quel que soit l'âge : les jeunes ne sont ainsi que 1,5 fois plus souvent en formes particulières d'emploi que leurs aînés. A contrario, dans l'industrie, la construction et l'énergie, les formes particulières d'emploi sont peu fréquentes, mais sont concentrées sur les jeunes. Dans ces secteurs, ils sont trois fois plus souvent que leurs aînés concernés par ces emplois. À diplôme et âge équivalents, le risque d'être en CDD pour un jeune est ainsi deux fois plus fort dans les services aux particuliers que dans l'industrie, la construction et l'énergie.

Quels débouchés après une forme particulière d'emploi ?

Les jeunes connaissent plus d'instabilité d'emploi que leurs aînés. Lorsqu'on

Les formes particulières d'emploi concernent souvent des postes peu qualifiés

Entre 15 et 19 ans, la première forme d'emploi est l'apprentissage : 42 % des 15 à 19 ans qui travaillent sont apprentis. Un quart n'ont encore aucun diplôme. Les niveaux de formations proposées augmentent cependant depuis dix ans : près d'un contrat d'apprentissage sur cinq vise aujourd'hui l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, proportion double de celle observée en 2000.

Les apprentis, comme les intérimaires, occupent huit fois sur dix des emplois d'ouvriers ou d'employés. Les jeunes en emploi aidé bénéficient de postes un peu plus qualifiés : la moitié sont employés et un tiers exercent une profession intermédiaire. Les emplois de cadre sont rares parmi l'intérim ou l'emploi aidé. A contrario, quatre jeunes en CDI à temps complet sur dix sont cadres ou exercent une profession intermédiaire. Par ailleurs, trois jeunes sur dix parmi ceux en CDI à temps complet sont ouvriers.

Les services recourent davantage aux formes particulières d'emploi

Part des jeunes de Paca de 15 à 29 ans en forme particulière d'emploi selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	%
Services aux particuliers	54
Administration	52
Éducation, santé, action sociale	48
Services aux entreprises	46
Agriculture, sylviculture, pêche	44
Industries agricoles et alimentaires	42
Commerce	40
Activités immobilières	35
Construction	33
Industrie des biens de consommation	30
Activités financières	29
Énergie	27
Industrie automobile	26
Industries des biens d'équipement	25
Transports	24
Industries des biens intermédiaires	21
Ensemble	43

Champ : jeunes de 15 à 29 ans en emploi

Source : Insee - Recensement de la population 2006

examine les trajectoires des jeunes salariés en forme particulière d'emploi sur six mois (entre mars et octobre 2007), 39 % ont changé de situation, contre 25 % pour l'ensemble des salariés de la région. Parmi eux, six sur dix sont sortis de l'emploi salarié privé (ils sont au chômage, inactifs, non-salariés, ont repris leurs études...). Parmi ceux qui sont toujours en emploi salarié, un sur quatre a enchaîné sur une autre forme particulière d'emploi et seulement un sur dix a décroché un CDI à temps plein. Le risque est donc fort pour un jeune en forme particulière d'emploi d'enchaîner sur une autre forme particulière d'emploi. Pour ces jeunes, accéder à un CDI à temps complet s'inscrit donc souvent dans un processus long.

Par nature, c'est dans l'intérim que les changements de situation sont les plus

fréquents, du fait de la faible durée des missions. Parmi les formes particulières d'emploi, l'intérim constitue le principal "marchepied" vers un CDI à temps complet. Un jeune intérimaire sur cinq quittant l'intérim accède en effet à un CDI à temps plein. Le CDD à temps complet est le deuxième marchepied le plus efficace : 15 % des jeunes quittant un CDD à temps complet accèdent à un CDI à temps complet six mois plus tard. A contrario, les CDD à temps partiel et les emplois aidés ont un accès au CDI à temps complet parmi les plus faibles (7 %).

Rémi Belle (Directe)

Marie-Christine Chesneau (Directe)

Nadine Jourdan (Insee)

Sébastien Novella (Insee)

39 % des jeunes salariés en forme particulière d'emploi ont changé de situation d'emploi en six mois

Répartition des actifs de moins de 30 ans de Paca par forme d'emploi, selon leur évolution de mars à octobre 2007

en %

Formes d'emploi	Salariés dans la même forme particulière d'emploi	Salariés dont la situation a évolué	Trajectoires des salariés dont la situation a évolué				Total
			Autre forme particulière d'emploi	CDI à temps plein	Autres contrats*	Chômage, inactivité, emploi non salarié, autres situations**	
Apprentissage	67,3	32,7	23,7	10,3	3,8	62,2	100,0
Intérim	43,6	56,4	25,6	20,4	4,4	49,6	100,0
Emplois aidés	67,2	32,8	24,0	6,5	4,6	65,0	100,0
CDD à temps complet	59,3	40,7	19,5	14,5	5,2	60,7	100,0
CDD à temps partiel	51,5	48,5	25,9	6,9	5,7	61,4	100,0
CDI à temps partiel	71,5	28,5	24,0	12,2	5,2	58,7	100,0
Ensemble des formes particulières d'emploi	60,8	39,2	23,6	13,2	4,9	58,3	100,0
dont contrats à durée limitée	56,4	43,6	23,6	13,4	4,9	58,2	100,0
dont contrats à temps partiel	64,8	35,2	24,9	9,8	5,4	59,9	100,0

* Autres contrats = principalement des contrats de travail non renseignés

** Autres situations = reprise d'études et entrée dans la fonction publique

Note : 39,2 % des jeunes salariés en forme particulière d'emploi ont vu leur situation d'emploi évoluer entre mars et octobre 2007. Parmi ceux-ci, 58,3 % sont désormais chômeurs, inactifs, non-salariés, fonctionnaires ou ont repris leurs études. 23,6 % ont changé pour un contrat de travail dans une autre forme particulière d'emploi et seulement 13,2 % ont accédé à un CDI à temps plein.

Source : DADS 2007

Définitions

Bas salaire : ont un bas salaire les personnes dont le cumul de l'ensemble des salaires nets sur un an est inférieur au seuil de bas salaire (60 % du revenu salarial mensuel médian), soit 826 € par mois en 2007. Le taux de bas salaire est alors le rapport entre le nombre de salariés à bas salaire et le nombre total de salariés.

Pour en savoir plus

"Portrait de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur". SUD INSEE l'essentiel n° 138, janvier 2010.

"La précarité juvénile en région Provence-Alpes-Côte d'Azur". Les cahiers du DROS n° 2, février 2008.